

Restrictions sur les usages de l'eau en Haute-Garonne : renforcement des mesures à compter du samedi 27 juin 2026, à partir de 8h



Restrictions des usages de l'eau : renforcement des mesures en **Haute-Garonne à compter du samedi 27 juin 2026, à partir de 8h.**

Suite à une inspection visuelle effectuée par l'Office français de la biodiversité, il apparaît que les petits cours d'eau du département (réseau ONDE) sont en très grande difficulté. Ils sont donc placés en crise ou en alerte renforcée en fonction du secteur.

Les restrictions concernent les prélèvements effectués dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement.



Par ailleurs, le reste du département reste en vigilance.

À ce titre, des restrictions d'usage de l'eau s'appliquent, notamment l'interdiction d'arroser les pelouses, jardins potagers et botaniques, golfs, terrains de sport, etc., entre 13 h et 20 h, que l'eau provienne du réseau d'eau potable ou d'un prélèvement dans le milieu naturel.



Retrouvez les cours d'eau touchés et les restrictions qui vous concernent sur <https://www.haute-garonne.gouv.fr/.../Restrictions-sur...>

La préfecture appelle l'ensemble des usagers - particuliers, collectivités, agriculteurs, entreprises et industriels - à adopter des comportements économes en eau.

La préservation de cette ressource est l'affaire de tous.

📎 [Télécharger le fichier «413-DDT-AP sécheresse - 26 06 26-2_merged_unsigned.pdf» \(5.2 Mo\)](#)

📎 [Télécharger le fichier «20260627_CP_restrictions eauV2.pdf» \(392.7 Ko\)](#)